



POST TENERAS LUX

## ARRÊTÉ

abrogeant la dénomination "Chemin des  
artichauts", remplacée par "Chemin de  
Vincy"

du 22 mai 1951

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les requêtes adressées au Département des travaux  
publics par la Coopérative immobilière "Le Niton" en date des  
6 novembre et 16 décembre 1950, demandant le changement de  
dénomination du chemin des Artichauts en proposant de lui donner  
le nom de chemin de Vincy;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des  
artères, du 9 octobre 1931;

vu les préavis favorables du service des archives d'Etat,  
en date du 7 mars 1951, et de la ville de Genève, en date du 30 avril  
1951;

## ARRÊTE :

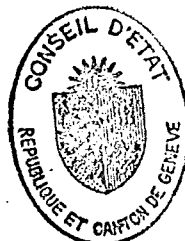
D'abroger l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 mars 1950,  
donnant le nom de "chemin des Artichauts" au nouveau chemin dé-  
bouchant sur le chemin du Vidollet et de lui donner le nom de  
"chemin de Vincy", dénomination rappelant "l'ancienne propriété  
Yasserot de Vincy, qui a donné naissance au Fré de Vincy".

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en  
vigueur.

\*\*\*\*\*

Communiqué à :

Travaux 8 ex.  
Arch. 1 ex.  
Ville Gve 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*A. Combalot*